



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exportations

Question écrite n° 45018

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur le plan PME. Celui-ci ne prévoit en effet aucune aide pour les PME qui souhaitent exposer sur un salon international en France. Cette absence semble ainsi regrettable dans la mesure où l'exposition constitue en quelque sorte une première démarche vers l'exportation. Certaines entreprises sont dès lors privées de débouchés potentiels qui leur assureraient un meilleur fonctionnement. Aussi lui demande-t-il quelles dispositions il compte prendre afin d'aider les PME dans ce travail essentiel de prospection.

Texte de la réponse

Conscient de l'importance des salons comme outil pour les entreprises et facteur de développement économique et social pour le pays, le Gouvernement a engagé une politique des salons orientée vers les PME exposantes et les organisateurs de manifestations. Dans le cadre de la politique des PME pour la France, d'ores et déjà très largement mise en œuvre, un volet salon prévoit l'intensification de l'effort de l'État en faveur des PME participant à des manifestations commerciales hors de France, par le biais de l'assurance-foire gérée par la COFACE. L'objectif visé par cette mesure est d'atteindre, d'ici à 1998, les 800 entreprises aidées, soit un doublement par rapport à 1991. Sont également encouragées les initiatives des organisateurs de salons ; ainsi, les pouvoirs publics ont-ils soutenu l'opération lancée par un grand groupe organisateur proposant, à un tarif préférentiel, la tenue de stands dans les salons français internationaux à de jeunes PME, à l'occasion de leur première participation. De même, la création d'un observatoire des salons, ainsi que les propositions présentées conjointement par la Fédération française des salons spécialisés et la chambre de commerce et d'industrie de Paris, consistant notamment à créer une instance de concertation entre les différents acteurs du secteur, ont reçu un accueil favorable du département ministériel et une subvention au titre du Fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat a été accordée à cette fédération pour financer la mise en place de ces organes.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45018

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5874

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6644